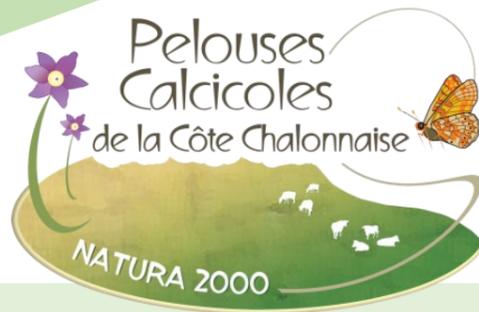




BPN F. TILLIER

L'écho des pelouses

N°11, automne 2019



© P. PERREARD

Les élections communautaires ayant lieu en mars 2020, nous nous trouvons actuellement en période de réserve électorale. L'habituel mot d'ouverture du Président du comité de pilotage ne fera donc pas partie de cette édition N°11.

Tous acteurs du site Natura 2000 !

Nous profitons de ce gain d'espace pour vous rappeler que vous jouez, toutes et tous, un rôle essentiel dans l'animation du site. Que vous soyez propriétaire, agriculteur, membre d'une association, élu ou simple usager du site, vous pouvez tous participer à la préservation de la richesse écologique de votre territoire.

Nouveauté

09/19: Arrivée de Julie PELLAN, chargée d'études et d'animation Natura 2000, qui sera en poste durant 4 mois à la c.c.S.c.c. pour travailler notamment sur l'évolution du périmètre Natura 2000.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus de renseignement sur le réseau Natura 2000 ainsi que pour nous transmettre vos idées et initiatives! Nous sommes joignable par mail sur aninat2000.p3c@ccscc.fr ou par téléphone au 03 85 45 82 97.

Création d'un catalogue d'animations scolaires

La c.c.S.c.c. a initié la création d'un catalogue d'animations scolaires, mis en place par les différents agents du pôle environnement, dont fait partie Natura 2000.



© P. PERREARD

En parallèle de sa vocation première de conservation, le réseau Natura 2000 a pour but de favoriser la conscience collective sur les enjeux écologiques et la mise en valeur du patrimoine. Cette démarche passe par l'éducation et la sensibilisation des acteurs du territoire et donc des enfants.

Des animations sur divers thèmes en rapport avec la richesse du site de la Côte chalonnaise (le réseau Natura 2000, les pelouses calcicoles, les chauves-souris) seront ainsi proposées aux établissements de la c.c.S.c.c. et à ceux des autres communes hébergeant le site Natura 2000.

Plus d'infos sur : pelouescalcaires-cotechalonnaise.n2000.fr



Responsable de publication : Daniel DUPLESSIS
Lettre annuelle éditée par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.
Articles : J.PELLAN



Le pastoralisme

Depuis 2018, un berger participe activement à la restauration de nos pelouses grâce au pastoralisme. Cette pratique, peu connue dans la région, éveille la curiosité et les interrogations du grand public.

Qu'est ce que le pastoralisme ?

Le pastoralisme est une forme d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères d'espaces naturels. Il représente une relation interdépendante entre l'Homme, ses troupeaux et les milieux naturels exploités. Cette pratique existe depuis des milliers d'années et a un rôle essentiel de façonnement des paysages, de protection contre les incendies et de préservation de la biodiversité dans de nombreuses régions françaises.

Les éleveurs mobilisent des savoir-faire spécifiques (transhumance, gardiennage...) pour entretenir et valoriser les zones de pâturages (ou parcours).

Au début du XXème siècle, la déprise agricole a malheureusement eu pour conséquence la disparition progressive des troupeaux et la fermeture de nombreux milieux.

Le retour de cette activité est bénéfique pour un territoire car le pastoralisme participe au développement de la vie économique du monde rural, propose une forme écoresponsable de production et de commercialisation et favorise le maintien de la biodiversité.



© BNP G. Roy

Pâturage ovin sur les pelouses

La boîte aux questions

- **Les chiens de berger :**

L'éleveur, présent sur notre site, est accompagné par des Border collies (chien de berger spécialisé dans la conduite du troupeau) et un chien de montagne des Pyrénées (chien de protection dressé pour dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau).

Ce dernier a pour fonction de rester en permanence avec les animaux et de les protéger. Bien qu'il puisse paraître impressionnant, ce dernier ne fait pas preuve d'agressivité hors de son périmètre de protection car il est dressé pour dissuader à l'intérieur de ce périmètre. La plupart des incidents sont malheureusement dus à un comportement humain inadapté face au chien. Afin de cohabiter au mieux avec les éleveurs et leurs troupeaux, des conseils simples sont à mettre en place lors de vos futures balades : restez à distance du troupeau, tenez vos chiens en laisse et suivez les instructions des panneaux mis en place.

A savoir: Lors de la transhumance entre les différentes entités du site Natura 2000, le chien est dorénavant tenu en laisse afin de rassurer les promeneurs.

- **Le piétinement et le surpâturage :**

Le pastoralisme est un système extensif, où les troupeaux de taille variable exploitent des pâturages sur de courtes périodes. Ces derniers sont déplacés suivant les saisons pour laisser à la végétation le temps de repousser et pour aller chercher ailleurs l'herbe nécessaire à la nourriture des animaux.

Le rôle de l'éleveur ne se limite pas à la garde de son troupeau : il guide ses bêtes afin d'améliorer et de valoriser au mieux les zones de pâturage. Il adapte ainsi la pression de pâturage des animaux sur le milieu en fonction de la réserve en herbe présente.

- **La disparition de la flore protégée :**

Il existe évidemment un risque que des espèces protégées soient pâturées par les bêtes. Il faut toutefois garder à l'esprit que la disparition de quelques spécimens restera moins impactante pour ces espèces, à long terme, que la disparition de leur habitat par fermeture des milieux.



© Libre de droits

Chien de montagne des Pyrénées



© BNP - J. SCHWAB

Ophrys Bourdon

Evolution du périmètre Natura 2000

Un des projets en cours sur le site Natura 2000 en 2019 est de faire évoluer son périmètre. Ce dernier n'a pas été modifié depuis 2006 à l'exception de l'ajout en 2018 des différentes entités chauves-souris.

Mise à jour en fonction du cadastre

La première partie du projet consiste à faire correspondre le périmètre actuel du site au cadastre afin de faciliter le fonctionnement du site.

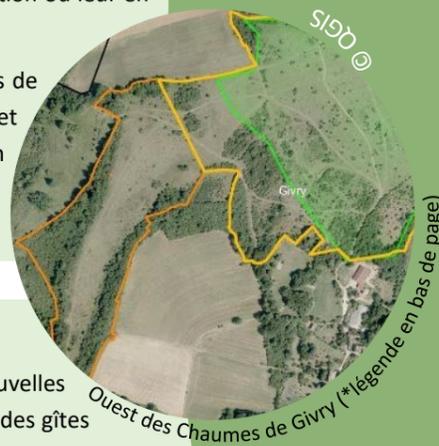
Certaines parcelles sont partiellement classées en Natura 2000 et cela pose problème pour la gestion et les demandes de financements. Actuellement des démarches supplémentaires sont nécessaires afin qu'un éleveur impliqué sur l'ensemble d'une parcelle (maintien ou restauration des milieux ouverts) puisse obtenir la totalité de ses aides.



Agrandissement du périmètre

La seconde partie du projet correspond à l'ajout de nouvelles parcelles sur les différentes entités existantes. Certaines pelouses d'intérêt patrimonial, à proximité des entités actuelles, n'étaient pas comprises dans le périmètre. Leur classification permettra de favoriser leur restauration ou leur entretien.

Afin d'illustrer nos propos nous pouvons prendre l'exemple de l'entité des chaumes de Givry : une grande parcelle de pelouse calcicole non incluse dans le site était d'ores et déjà entretenue par l'EARL des Chèvres de Russilly. Le passage de cette pelouse en Natura 2000 facilitera, pour l'exploitation, l'accès aux aides de maintien des milieux ouverts (MAEC).



Création de nouvelles entités

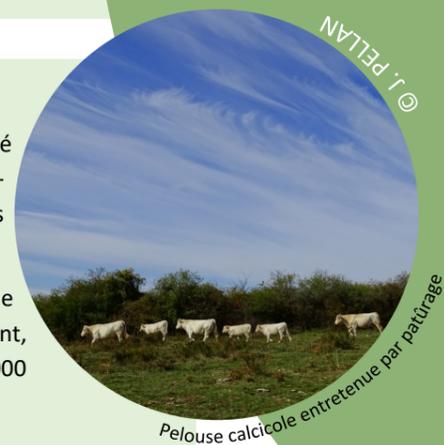
Dans la même ligne de réflexion, nous proposons aux communes la création de nouvelles entités comprenant des pelouses calcicoles non incluses dans le site Natura 2000 ou des gîtes et habitats de chauve-souris d'intérêt patrimonial.

Cette démarche pourrait par exemple permettre l'intégration du Mont Avril, lieu d'une richesse écologique importante, ou encore la protection d'une colonie de Grand Murin nouvellement découverte dans un tunnel présent sur le territoire.

La démarche à suivre

Durant l'automne, Julie PELLAN, chargée d'études et d'animation Natura 2000, a rencontré l'ensemble des communes concernées par ce projet. Ces rendez-vous ont eu pour but de présenter aux élus les différentes propositions d'évolutions et d'accompagner ces derniers dans la compréhension du dispositif Natura 2000.

En fonction des décisions des différentes communes et des propriétaires privés concernés, le nouveau projet de périmètre sera présenté à la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et à l'ensemble du comité de pilotage du site Natura 2000 lors de la réunion de suivi annuelle de décembre.



* Légende figurés : en vert : périmètre actuel, en jaune : mise à jour par rapport au cadastre, en orange : agrandissement.

Actualités du site

Fermeture des Grottes d'Agneux à Rully

Les grottes d'Agneux ont récemment été fermées par les services de la mairie de Rully afin de protéger de la fréquentation humaine croissante, la colonie de chauve-souris présente dans ces souterrains.

Cette colonie regroupe plusieurs individus de Petits rhinolophes (d'autres espèces à enjeux ont également été observées) durant la saison d'hibernation, période particulièrement sensible pour les chauves-souris. Celles-ci rentrent dans une phase de léthargie ayant pour but d'économiser au maximum leur énergie : elles ont la capacité d'abaisser leur température corporelle ce qui ralentit leur métabolisme et limite leur consommation des réserves de graisse. Le moindre réveil dû au dérangement aura pour conséquence une forte consommation d'énergie mettant en danger leur survie hivernale.

Afin de communiquer au mieux sur les raisons de cette fermeture et sur les espèces présentes, plusieurs panneaux vont être mis en place par la mairie et Natura 2000 à proximité du site.



© A. ROUX Flickr

Grand Rhinolophe

Animations sur notre site

Diverses animations se sont tenues durant l'année 2019 sur les Pelouses calcicoles :

- Animation pour le lycée agricole de Fontaines : présentation des pelouses de Chassey-le-Camp et du partenariat mis en place avec M. AUBERT, éleveur de vaches allaitantes, afin de restaurer et maintenir ces milieux ouverts.
- Animation pour les 6ème du Collège de Givry : caractérisation de l'écosystème des pelouses calcicoles dans le cadre d'une sortie terrain sur les Chaumes de Givry.
- Ballade nature à Saint-Martin-sous-Montaigu dans le cadre des semaines du développement durable du Grand Chalon.



© P. PERRÉARD

Animation scolaire

Zoom : L'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*)

Cette espèce apprécie tout particulièrement les prairies et les pelouses sèches. Elle est emblématique des pelouses calcicoles de la Côte chalonaise car c'est une des premières fleurs que l'on voit apparaître au début du printemps. Elle est facilement reconnaissable avec ces grandes fleurs dressées aux pétales violets et duveteux et ces feuilles plumeuses.

Le statut de cette espèce n'est pas défini dans les listes rouges française et régionale par manque de données, toutefois elle se fait de plus en plus rare. Lors de vos promenades sur les pelouses calcicoles, profitez des belles touches de couleurs qu'elle apporte à nos paysages, sans la ramasser.



© BNP G. ROY

Anémone pulsatille

A venir

Décembre 2019 ou janvier 2020: Comité de suivi (COSUI).

Courant 2020 : Consultation par la DREAL des communes concernées par l'évolution du périmètre.

Prochaine parution prévue à l'automne 2020. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, vos initiatives, dates de visites,...

Communauté de Communes
Sud Côte Chalonnaise
03.85.45.82.97
aninat2000.p3c@ccscc.fr

Si vous souhaitez avoir plus d'informations ou être intégré dans la liste de distribution, n'hésitez pas à nous contacter.